

Gerzat, le 18 novembre 2020

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de M. Serge PICHOT, Maire.

Madame El Othmani est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, à l'unanimité, du compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2020, l'ordre du jour est examiné.

### ➤ MODALITES D'ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A DISTANCE PENDANT LA PERIODE D'URGENCE SANITAIRE

Conformément au décret 2020-1257 du 14/10/2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et à l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 qui prévoit que sont déterminées par délibération, les modalités d'organisation du Conseil Municipal à distance durant la période de l'état d'urgence sanitaire.

Ces modalités comprennent l'identification des participants, l'enregistrement et la conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil Municipal de Gerzat à distance.

Afin de garantir l'accessibilité des débats en direct au public, la séance du Conseil Municipal a été diffusée en direct sur la page Facebook de la ville et est désormais disponible en consultation sur Youtube : Ville de Gerzat.

### • REITERATION DE GARANTIES D'EMPRUNT A AUVERGNE HABITAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de réitérer sa garantie d'emprunt à Auvergne Habitat.

### • QUITUS MANDAT SEAU – Restructuration et Extension de l'Hôtel de Ville

Considérant que la Société d'Equipement de l'Auvergne (SEAU) a mené à son terme sa mission générale conformément aux dispositions de son mandat le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de délivrer quitus technique et financier au mandataire, sans réserve et a décidé la restitution par le mandataire du solde créancier de 9 303,67 €.

### • SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A QUATRE ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accepter le versement des subventions complémentaires suivantes :

| Associations                                    | Montant du complément | Total   |
|---|-----------------------|---------|
| ACPG - CATM                                     | 350 €                 | 700 €   |
| FNACA   | 300 €                 | 600 €   |
| Atelier Les Petites Mains                       | 300 €                 | 1 000 € |
| Racines Gerzatoises + subvention exceptionnelle | 500 €                 | 750 €   |

### • CONVENTION AVEC OPHIS : FACTURATION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE ET ENTRETIEN DE LA CHAUFFERIE DE L'ESPACE JEUNESSE ET LOISIRS

Afin de régulariser la prise en charge des consommations de l'Espace Jeunesse et Loisirs qui bénéficie du chauffage collectif des bâtiments de l'OPHIS, quartier du Patural.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui définit les modalités de facturation et le plan d'amortissement étalé sur 5 ans.

- **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DES COMMUNES A CLERMONT AUVERGNE METROPOLE**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider les fiches sectorielles pour 2019 et les montants prévisionnels de remboursement des frais de mise à disposition de services correspondants.

- **ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL**

le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté l'admission en non-valeur et l'extinction de créance des titres émis sur le budget principal pour un montant total de 26 299 €.

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR LES JEUNES**

Le projet a été revu et prévoit de nouveaux aménagements pour lesquels le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer des dossiers de subventions supplémentaires auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour 77 290 € et auprès du Conseil Régional, dans le cadre du dispositif « bonus relance » pour 42 400€. L'estimation total des travaux est de 257 635 €.

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL**

Afin de régulariser certaines dépenses et recettes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les modifications de crédits en fonctionnement pour 110 000 € et en investissement pour 196 300 €.

- **ADHESION À LA MISSION RELATIVE À L'ASSISTANCE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

- **ADHESION AUX MISSIONS RELATIVES A LA SANTE ET A LA SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DÔME**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADES**

Afin de permettre les avancements des agents concernés par la procédure avancements de grades 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la modification suivante au tableau des effectifs à compter du 1er novembre 2020 :

| CREATION  | SUPPRESSION                  |
|---|------------------------------|
| 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe         | 1 poste de rédacteur         |
| 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe | 3 postes d'adjoint technique |
| 1 poste de brigadier-chef principal                   | 1 poste de gardien brigadier |

- **DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL - LISTE DES DIMANCHES AUTORISÉS POUR 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé au titre de l'année 2021, une dérogation d'ouverture les 5 jours suivants :

- ✓ Dimanche 27 juin
- ✓ Dimanche 28 novembre
- ✓ Dimanche 5 décembre
- ✓ Dimanche 12 décembre
- ✓ Dimanche 19 décembre

- **MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Suite à la démission de Madame Sonia De Sousa, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, les modifications suivantes :

- ✓ Madame Catherine Pépin d'Albières remplace :
  - Madame Sonia De Sousa à la commission n°6 : Solidarités et Actions Sociales et à la commission n°8 : Culture et Patrimoine.
  - Monsieur Grégory Lépée à la commission n°4 : Urbanisme et Travaux.
- ✓ Monsieur Lépée remplace Mme De Sousa à la commission n°1 : Enfance et Jeunesse